



Location appartement

Par nonoll67

bonjour

je suis en location dans un appartement de 95m2 appartenant à la commune dans un presbytère de deux logements et le trésor public s'occupe de la gestion des loyers

il y a 8 jours j'ai reçu un courrier de relance et j'ai 30 jours pour régler le décompte des charges annuelles qui a trainer en mairie et on arrive a 18 mois au lieu de 12 une somme de 1500? a régler sans courrier initiale directement une relance .

Une autre locataire a eu le meme courrier de relance

est ce légal cette facon de procéder car dans 15 jours je suis censé partir en vacances et 4 semaines avoir une operation il me faudra un minimum de trésorerie cette dépense va gravement affecté mon budget .

Est ce vraiment légal cette facon de procédé ?

merci à vous pour votre aide...